



Convention de bénévolat

1.1. Prestation du Home

- Le Home de la Vallée de la Jogne assume l'entière responsabilité de l'accompagnement de ses résidents/hôtes effectué par des bénévoles
- La personne bénévole est considérée comme partenaire à part entière
- Les personnes effectuant du bénévolat sont encadrées par des professionnels
- Le Home propose au minimum une rencontre annuelle destinée spécifiquement aux bénévoles - (in)-formations/sorties (voir programme annuel)
- Défraiement selon la convention
- Le Home finance une formation à hauteur de CHF 50.00 par année

1.2. Introduction et accueil par l'équipe de l'animation/Foyer de jour

- Visite du Home/foyer
- Présentation des résidents/hôtes
- Présentation des activités et Journée d'observation

1.3. Assurances

- Couverture responsabilité civile prise en charge par le Home
- Accidents durant l'activité bénévole, pris en charge par l'assurance accident professionnelle du Home
- Accidents avec le véhicule privé lors de déplacements avec un résident/hôte couvert par l'assurance casco partielle du Home
- Couverture passager couverte par l'assurance privée de la personne bénévole

1.4. Nos attentes dans la relation

- Porter une attention bienveillante à l'autre
- Adopter une attitude d'écoute en vue de reconnaître les besoins
- Avoir conscience de la valeur unique et irremplaçable de chaque Personne
- Respecter le rythme, les aspirations et l'individualité de la personne
- Maintenir et/ou favoriser l'autonomie par la valorisation des compétences
- Permettre à chacun de trouver sa place au sein de l'institution

1.5. En général

- Respecter les conditions définies par la convention avec le Home de la Vallée de la Jogne
- Accepter que l'activité soit sous la supervision du Home
- Demander de l'aide en cas de difficultés
- Transmettre les informations significatives au référant qui relayera
- Annoncer tout empêchement ou arrêt d'activité au plus vite
- Respecter le secret de fonction

1.6. Hiérarchie

1. L'**animation** coordonne et supervise les activités des personnes bénévoles au Home



2. Le **foyer de jour** coordonne et supervise les activités des personnes bénévoles au foyer de jour

1.7. Données personnelles

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____ Nationalité _____

Adresse _____

Tél privé _____ Tél portable _____

Email _____ Permis de conduire (catégorie + date) _____

1.8. Quels sont vos domaines d'excellences ? Expériences, professionnelles ou personnelles et formation (en lien avec l'offre)

1.9. Avez-vous déjà effectué du bénévolat ? oui non

Si oui, lequel ?

1.10. Avez-vous suivi une formation dans le cadre du bénévolat ? oui non

Si oui, laquelle ?

1.11. Quelles sont vos motivations d'engagement en tant que bénévole auprès de personnes âgées ?

1.12. Quelles sont les prestations que vous souhaitez proposer ?

- Accompagnement individuel
- Aide lors d'activités (p.ex.: loto, fête)
- Accompagnement lors de sorties
- Prestations de transports (rendez-vous, transports depuis le domicile, sorties, etc...)

Autres propositions :



1.13. Disponibilités

A quelle fréquence êtes-vous prêt(e) à vous engager :

_____ fois par semaine

_____ fois par mois

Occasionnellement (sur demande) au maximum _____ fois par an

Pouvez-vous donner une estimation de votre présence en heures par prestation (max. 6 heures par semaine _____)

Quels jours êtes-vous disponible ?

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	dimanche
Matin							
Après-midi							
soir							

Y compris les jours fériés ? oui non

Pour une durée de : 3 mois 6 mois plus de 6 mois autre _____

1.14. Défraiement

Vous avez droit, lors des accompagnements, à un défraiement pour :

- Billets d'entrées aux spectacles, aux cinémas, etc.
- Frais de matériel
- Boissons et repas durant l'activité

Votre N° de CCP ou N° de compte bancaire :

A partir de quelle date êtes-vous disponible ? _____

La présente convention prend effet le _____

La personne bénévole peut mettre un terme à son activité en tout temps moyennant préavis d'un mois

1.15. Signatures A compléter après la période d'introduction

Font parties intégrantes de cette convention :

- La charte éthique de l'AFIPA
- L'essentiel du droit des résidents
- Ligne de conduite du Home avec les dons

Lieu et date _____

Signature de la personne bénévole _____

Signature pour le Home _____